

“La bonne conduite et l’application des Srs de Villeray et Benac, agent et contrôleur de la ferme, me donnent lieu de vous en rendre tous les bons témoignages qu’il est possible de vous assurer que Mrs les fermiers généraux peuvent se reposer et prendre une entière confiance sur leurs soins et fidélité.” (51)

M. de Lamothe-Cadillac, dans un long mémoire de récriminations daté du 28 septembre 1694 et où il attaquait tous ceux qu’il n’aimait pas, disait de M. de Villeray :

“N’est-ce pas encore une chose honteuse de voir M. de Villeray, le premier conseiller, tenir la boucherie dans sa maison et faire débiter de la viande par son valet, et madame sa femme en recevoir l’argent ?

“Prenez la peine de vous en informer, et vous ne trouverez personne qui ne rende ce témoignage.

“De quel avis peuvent donc être ces messieurs, sur l’article de la viande principalement, puisqu’ils sont eux-mêmes bouchers ? Y a-t-il apparence qu’ils décident contre leurs propres intérêts. (52)

M. de Lamothe-Cadillac en voulant nuire à M. de Villeray auprès du ministre rendait hommage à son honnêteté et à son désintéressement. Quand tant d’autres autour de lui s’enrichissaient en quelques années, M. de Villeray qui avait rempli plusieurs charges où il aurait pu s’amasser un pécule était pauvre et était obligé de faire du commerce pour subsister, ses appointements de premier conseiller ne lui donnant pas suffisamment pour faire vivre sa famille.

Encore en 1694, M. Bochart Champigny se plaisait à louer les bons services de M. de Villeray.

Le 24 octobre 1694, il écrivait au ministre :

“Je continuerai à vous rendre de bons témoignages de la conduite de Mr de Villeray et de M. Benac, agent et con-

(51) Archives du Canada. Correspondance générale, vol. 12.

(52) Archives du Canada. Correspondance générale, vol. 13.